

« Les sociétés L'Oréal et Lancôme ont récemment pris connaissance de certaines pages du site Natperfume.com intitulées « Les marques des Parfums attaquent Natperfume, la collection et les collectionneurs » mettant directement en cause ces deux sociétés. Les pages litigieuses font état de procédures contentieuses opposant Natperfume à plusieurs titulaires de droits, dont L'Oréal et Lancôme.

Dans le cadre des droits que la loi pour la confiance de l'économie numérique du 21 juin 2004 leur reconnaît, et en particulier son article 6-IV, L'Oréal et Lancôme entendent user de leur droit de réponse afin de rectifier certaines informations erronées contenues dans ces pages.

Natperfume fait état « d'une attaque personnelle », considérant ainsi « être la seule au monde internet à devoir retirer des objets de collection de la vente ».

Il convient de préciser que L'Oréal et Lancôme, en assignant Natperfume, ont simplement voulu assurer le respect des règles de sécurité et d'hygiène inhérentes à la vente de parfums, ainsi que la préservation de leur droit de propriété intellectuelle.. Les actions de L'Oréal et Lancôme ne sont pas des « attaques personnelles », mais visent seulement à défendre leurs intérêts et à assurer le respect d'un contrat qu'elles croient a été violé par Natperfume.

L'Oréal et Lancôme tiennent à préciser qu'elles ne sont pas hostiles à la commercialisation de miniatures de collection de parfums. Il s'agit pour elles d'une activité qui, de par leur rareté et la beauté des objets en question, participe de l'image de luxe inhérente au monde des parfums. Cette activité doit cependant s'exercer dans le strict respect des règles d'hygiène et de sécurité et des droits de propriété intellectuelle des parfumeurs.

C'est dans ce contexte que L'Oréal et Lancôme se sont rapprochées de Natperfume pour conclure l'accord du 11 octobre 2004, accord publié sur le site sans l'autorisation de L'Oréal, et dont les termes avaient pour but de clarifier les opérations de Natperfume. En effet, ces opérations dépassaient, selon L'Oréal et Lancôme, le simple cadre de la vente de miniatures de collection et portaient atteinte à leurs droits.

L'Oréal et Lancôme ayant le sentiment que Natperfume ne respectait pas ses engagements, elles n'ont eu d'autre choix que d'introduire une action judiciaire à l'encontre de cette société.

A aucun moment L'Oréal et Lancôme n'ont voulu attaquer personnellement le site Natperfume. D'ailleurs, des actions ont déjà été introduites par L'Oréal et Lancôme contre d'autres revendeurs de parfums sur internet.

A aucun moment non plus L'Oréal et Lancôme n'ont fait preuve d'acharnement à l'encontre de ce site.

C'est ainsi que L'Oréal et Lancôme ne sont pas à l'initiative des actions en justice diligentées par les propriétaires des marques Parfums Christian Dior, Guerlain, Parfums Givenchy et Kenzo Parfums, ces marques ne leur appartenant pas »